



Mairie de Combs-la-Ville  
Esplanade Charles de Gaulle  
B.P. 116 - 77 385 Combs-la-Ville Cedex  
Tel. : 01 64 13.16.00  
Fax : 01 60.18.06.15

## DECISION n° 2023 / 18 - C

### SIGNATURE D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE AVEC LA SOCIETE CIRIL GROUP SAS

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L 2122-22,

VU la délibération n°1 du 21 septembre 2020 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire pour l'ensemble des attributions énoncées dans les alinéas 1 à 29 de l'article L 2122-22 du CGCT,

CONSIDERANT que cette délégation inclut notamment :

*Pour les marchés de travaux dont le montant est inférieur à 1,5 millions d'euros H.T, pour les marchés de fournitures, de prestations de services et de prestations intellectuelles, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

CONSIDERANT les besoins des services de la Commune en matière de gestion et de pilotage des ressources humaines,, il y a lieu de souscrire un contrat de maintenance du logiciel Civil GF-GRH par la société CIRIL GROUP SAS.

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** Le Maire de Combs-la-Ville décide de signer un contrat de maintenance avec la société CIRIL GROUP SAS, sise 49 avenue Albert Einstein B.P. 12074 à VILLEURBANNE 69603, pour un montant de 16 104,00 € HT soit 19 324,80 € TTC et pour une durée d'un an tacitement renouvelable par période de 12 mois.

**ARTICLE 2 :** Les crédits correspondants ont été inscrits au budget de la Commune de Combs-la-Ville dans l'imputation budgétaire INF-020-6156

**ARTICLE 3 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise au préfet de Seine-et-Marne et publiée dans les formes légales.

**ARTICLE 4 :** La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du Maire de Combs-la-Ville.

Fait à Combs-la-Ville, le 31 janvier 2023



**Le Maire**  
**Guy GEOFFROY**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'G' followed by a vertical line and a small horizontal stroke at the bottom.